

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

F

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

CL 2024/70/OCS-FICS
Juillet 2024

DESTINATAIRES : Points de contact du Codex
Points de contact des organisations internationales ayant le statut d'observateur auprès du Codex

EXPÉDITEUR : Secrétariat de la Commission du Codex Alimentarius,
Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires

OBJET : **Demande d'observations, à l'étape 3/4, sur le projet de consolidation des Directives du Codex relatives à l'équivalence**

DATE LIMITE : 23 août 2024

INFORMATIONS GÉNÉRALES

1. Se référer au document [CX/FICS 24/27/4](#).

DEMANDE D'OBSERVATIONS

2. Les membres et les observateurs du Codex sont invités à soumettre leurs observations à l'étape 3/4 sur le projet de consolidation des Directives du Codex relatives à l'équivalence, se trouvant dans l'annexe du document CX/FICS 24/27/4 et à fournir des réponses spécifiques aux questions formulées dans les encadrés jaunes figurant dans certaines sections de l'annexe.
3. Ce document est disponible sur le Système de mise en ligne des observations du Codex (OCS): <https://ocs.codexalimentarius.org/> et les observations doivent être soumises conformément aux orientations ci-dessous.

ORIENTATIONS CONCERNANT LA PRÉSENTATION DES OBSERVATIONS

4. Les observations doivent être soumises par les points de contact des membres et des observateurs du Codex en utilisant l'OCS.
5. Les points de contact des membres et des observateurs du Codex peuvent se connecter à l'OCS puis accéder au document ouvert aux observations en sélectionnant «Entrer» («Enter») lorsque la page «Mes révisions» («My reviews») s'affiche.
6. Les points de contact des membres et observateurs du Codex sont invités à proposer des modifications et à formuler les observations/justifications pertinentes sur un paragraphe spécifique et/ou un document (observations générales ou récapitulatives). Des orientations spécifiques sur les catégories et les types d'observations utilisés dans l'OCS sont fournies dans la [Foire aux questions](#).
7. D'autres ressources sur l'OCS, dont le Manuel de l'utilisateur et le Petit guide, sont disponibles à la page suivante : <https://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/resources/ocs/fr>.
8. Pour toute question concernant l'OCS, veuillez contacter Codex-OCS@fao.org.